

NORMES DE L'ASSOCIATION RESQ

**de cours de niveau 2 pour la formation de non-
professionnels dans
le domaine du sauvetage
(premiers secours et prise en charge)**

« Normes de cours niveau 2 »

Sommaire

1.	Objectif général	3
2.	Public cible.....	3
2.1.	Conditions d'admission	3
3.	Contenu de la formation.....	3
3.1.	Révision des connaissances de base	3
3.2.	ABCD(E) primaire (évaluation et observation du patient).....	4
3.3.	Lésions corporelles à la suite d'un accident	4
3.4.	Affections aiguës	4
3.5.	Connaissances du matériel.....	5
3.6.	Pharmacie familiale.....	5
3.7.	Autoprotection/sécurité/hygiène	5
3.8.	Gestion du stress	5
3.9.	Droits/devoirs/comportement éthique	5
3.10.	Informations sur les possibilités de formation continue et complémentaire.....	6
3.11.	AED	6
4.	Procédure méthodologique et didactique	6
5.	Matériel didactique	6
6.	Examen et possibilité de répéter	7
7.	Durée du cours.....	7
8.	Attestation de cours	7
8.1.	Durée de validité de l'attestation	7
9.	Exigences requises pour les formateurs.....	7
9.1.	Exigences requises pour les institutions	7
9.2.	Exigences requises pour les formateurs niveau 2.....	7
9.3.	Justificatifs à fournir	8
9.4.	Validité	8
	Référence bibliographique:	8

1. Objectif général

La formation de niveau 2 en premiers secours vise à permettre à tout un chacun de protéger la vie de manière responsable, de maintenir la santé et de prévenir les complications (en cas de lésions corporelles dues à un accident et de maladies aiguës).

Le sauveteur non-professionnel dispose, avec le niveau 2, de connaissances plus étendues en matière de mesures de protection, d'hygiène, de lésions corporelles dues à un accident et de maladies aiguës.

En cas d'accident ou de maladie, le sauveteur non-professionnel peut prendre la décision adéquate sur la base de l'évaluation de la situation et des moyens à disposition, et engager les mesures de traitement qui s'imposent, jusqu'à l'arrivée sur place des secours professionnels.

Les premiers secours (niveau 2) doivent tenir compte des besoins particuliers des diverses institutions et interventions (dans les écoles, les fabriques, le sport et les loisirs, à l'armée, dans des interventions particulières, en voyages, etc.).

2. Public cible

Toutes les personnes intéressées à acquérir des connaissances de base et des aptitudes en matière de premiers secours et de mesures préventives, ainsi que toutes les personnes souhaitant obtenir un brevet II SSS. La participation à ce cours permet de suivre le cours suivant:

Service au poste et autres cours spécifiques ou formateur pour le cours de sauveteurs sur route et les cours niveau 1 et pour des éléments du cours niveau II.

2.1. Conditions d'admission

- Niveau 1 valable cinq ans et/ou attestation de fréquentation régulière de sessions de formation continue
- Cours BLS1 valide selon les prescriptions SRC2
- Cours de sauvetage sur route reconnu + cours BLS reconnu par le SRC (jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation de l'Office fédéral des routes).

3. Contenu de la formation

3.1. Révision des connaissances de base

Objectif: Amener tous les participants au même niveau de formation.

Contenus:

- Échange d'expériences
- Rafraîchir et compléter les connaissances de base (autoprotection, sécurité, hygiène, évaluation du patient, gestion du stress, anatomie, alerte, etc.).

¹ BLS = Basic Life Support

² SRC = Swiss Resuscitation Council

3.2. ABCD(E) primaire (évaluation et observation du patient)

Objectif: Le participant est en mesure d'observer continuellement le patient et de rapporter ses observations par oral.

Contenus:

- Répétition de l'ABC (D) primaire
- D; défibrillation
- E; exposition (peau et température)
- Observations particulières (blessures, sécrétions, saignements, etc.).

3.3. Lésions corporelles à la suite d'un accident

Objectif: Le participant peut, sur la base de ses connaissances, identifier une situation résultant d'un accident et engager les mesures nécessaires pour maintenir les fonctions vitales du patient. Il peut prévenir d'autres lésions par un comportement correct et un engagement adapté des moyens de sauvetage qu'il a à sa disposition.

Contenus:

- saignements (artériels / veineux)
- choc dû à une hémorragie
- saignement nasal
- aspiration d'un corps étranger
- blessures à la tête et au dos
- fractures, luxations, entorses
- blessures de la peau
- blessures aux yeux (brûlures par un acide)
- brûlures, gelures, hypothermie, coup de chaleur, électrocution
- empoisonnement en général (information sur le centre toxicologique).

3.4. Affections aiguës

Objectif: Le participant est en mesure, sur la base de ses connaissances, d'identifier une situation résultant des événements aigus et d'engager les mesures d'urgence nécessaires en vue de maintenir les fonctions vitales du patient. Il peut prévenir des complications par un comportement correct et un engagement adapté des moyens de sauvetage qu'il a à sa disposition.

Contenus:

- douleurs pectorales (Infarctus, angine de poitrine, arrêt cardiaque, etc.)
- douleurs aux extrémités (jambes marbrées, inflammations veineuses, enflures)
- difficulté respiratoire (asthme bronchique, hyperventilation)
- choc
- maux de tête, douleurs dorsales (tension artérielle élevée, crampe)
- douleurs abdominales (coliques, inflammations, saignements, règles, accouchement en perspective)
- métabolisme (hypoglycémie et hyperglycémie)
- tuméfaction au niveau de la bouche et de la gorge, douleurs aux oreilles, etc.
- angoisses, troubles du comportement, agressions
- concernant les enfants en particulier (fièvres, syndrome de croup, diarrhées et vomissements).

3.5. Connaissances du matériel

Objectif: Le participant possède des connaissances concernant le matériel et peut l'utiliser en fonction de la situation.

Contenus :

- Pansements
- Attelles.

3.6. Pharmacie familiale

Objectif: Le participant est informé des médicaments usuels qu'il détient et utilise chez lui.

Contenus:

- Responsabilité en matière de médicaments
- Conservation et élimination des médicaments
- Diverses formes et de ménage de médicaments (pilules, gouttes, suppositoires, pommades, etc.) et leur administration
- Explications concernant les médicaments libres ou sur ordonnance.

3.7. Autoprotection/sécurité/hygiène

Objectif: Le participant reconnaît les dangers potentiels et leurs conséquences, afin de ne pas s'exposer ni exposer les patients à des risques supplémentaires. Il fait appel à d'autres sauveteurs aussi rapidement que possible et répartir les différentes tâches.

Contenus:

- Refreshing niveau 1
- Hygiène (personnelle, pour le patient et dans la manipulation du matériel)
- Sécurisation des lieux de l'accident
- Principes concernant la répartition des tâches sur les lieux de l'accident.

3.8. Gestion du stress

Objectif: Le participant est capable de percevoir les situations potentielles de stress et informé des méthodes de gestion du stress.

Contenus:

- Refreshing niveau 1 et échange d'expériences
- Être conscient de ses propres limites et demander de l'aide
- Informations concernant le debriefing
- Communiquer les adresses de contact possibles pour la gestion du stress.

3.9. Droits/devoirs/comportement éthique

Objectif: Le participant connaît ses compétences ainsi que les principes éthiques et peut reproduire les bases du sauvetage stipulées par la loi.

Contenus:

- Refreshing niveau 1
- Information sur l'activité des organisations de sauvetage les plus importantes: services de sauvetage, police, services du feu, REGA, etc.
- Collaboration avec les organisations susmentionnées
- Discrétion / devoir de diligence
- Loi sur les médicaments (les raisons de la non - administration de médicaments).

3.10. Informations sur les possibilités de formation continue et complémentaire

Objectif: Le participant est encouragé à poursuivre sa formation; il est informé du sens et du but de cette dernière.

Contenus:

- But et objectif des différentes offres dans le domaine du sauvetage
- Conditions d'admission aux différents cours et/ou niveaux
- Durée de validité des cours et possibilités de répétition
- Possibilités d'engagement après avoir suivi les différents niveaux de formation.

3.11. AED³

Objectif: Le participant est en mesure d'utiliser un défibrillateur automatique.

Contenus: AED selon les prescriptions SRC.
? Ce cours peut faire l'objet d'une certification spécifique et être offert en complément au niveau 2.

4. Procédure méthodologique et didactique

- Les aptitudes pratiques doivent être exercées au moyen d'exemples concrets (il faut prévoir environ 50 % de la durée du cours pour les exercices pratiques)
- Transmission des connaissances via différents moyens audiovisuels (50 % du temps doit être consacré à la théorie)
- Planifier des évaluations formatives (assurer un suivi des cours de répétition)
- Motiver les participants pour le sauvetage non professionnel et insister sur leur importance au sein de la chaîne de sauvetage.

5. Matériel didactique

- Mannequin (Rea-Fantom, la qualité doit pouvoir être testée selon les normes SRC, par ex. contrôle écrit.)
- Il serait souhaitable de développer un outil didactique global et uniformisé avec thèmes / contenus, objectifs / durées
- Médias diversifiés pour transmettre les données
- Masques de poche et gants
- Modèles anatomiques, affiches, transparents, etc.
- Vidéo de démonstration (à spécifier)
- Pansements, compresses, attelles
- Minerves
- Défibrillateurs automatiques.

³ AED = Défibrillation automatique externe

6. Examen et possibilité de répéter

- Traitement écrit ou pratique d'exemples concrets et justification des interventions
- Répétition de l'examen après avoir suivi des cours supplémentaires
- Admission à l'examen AED une fois l'examen BLS passé avec succès
- Examen AED.

7. Durée du cours

Niveau 2 sans AED: 18 heures

AED-SRC: 4 heures.

8. Attestation de cours

L'attestation est délivrée par l'organisateur du cours.

8.1. Durée de validité de l'attestation

La durée de validité du certificat est de quatre ans

BLS et AED selon les prescriptions SRC.

9. Exigences requises pour les formateurs

9.1. Exigences requises pour les institutions

- Assurer l'organisation du cours, sa tenue et fournir la documentation de cours
- S'assurer que les responsables de cours et les formations satisfont aux exigences professionnelles, méthodologiques et didactiques prescrites, et respectent les lignes directrices émises par les instances responsables
- Pour chaque cours proposé, une personne au moins doit posséder une attestation de formation⁴
- Prendre la responsabilité pour l'assurance de qualité.

9.2. Exigences requises pour les formateurs niveau 2

- Compétence méthodologique et didactique pour les tâches spécifiques
- Attestation: bases de la formation des adultes (cours de trois jours au minimum; l'attestation de formation complémentaire et de stage pratique ne doit pas dater de plus de quatre ans)
- Avoir achevé le niveau 3 de la formation professionnelle. Pour des cours partiels au niveau 2, avoir achevé le niveau 2 de la formation
- Attester d'une expérience pratique comprenant le contact avec des patients:
p. ex. stage de deux semaines dans un service d'ambulance ou de sauvetage ou d'urgence, ou stage dans un établissement médicalisé, un hôpital, ou encore expé-

⁴ Délai transitoire : Après la définition d'un délai transitoire la direction de tout cours doit être remise à un formateur certifié

rience dans un service de poste (10 à 15 heures au minimum)

Objectif: pouvoir identifier les besoins du patient

- Personnes qui exerçaient déjà une activité de formateur avant la mise en vigueur de la certification des non-professionnels et qui ont suivi régulièrement des sessions de formation continue ou complémentaire dans le cadre de cette activité
- Être titulaire d'un certificat BLS et AED selon la SRC.

9.3. Justificatifs à fournir

- Attestation de compétences
- Attestation d'expérience pratique comprenant le contact avec des patients
- Attestation d'une formation complémentaire et continue régulière.

9.4. Validité

- Les certificats de formateurs sont valables quatre ans
- Les prescriptions du SRC s'appliquent à la validité des „BLS et AED“.

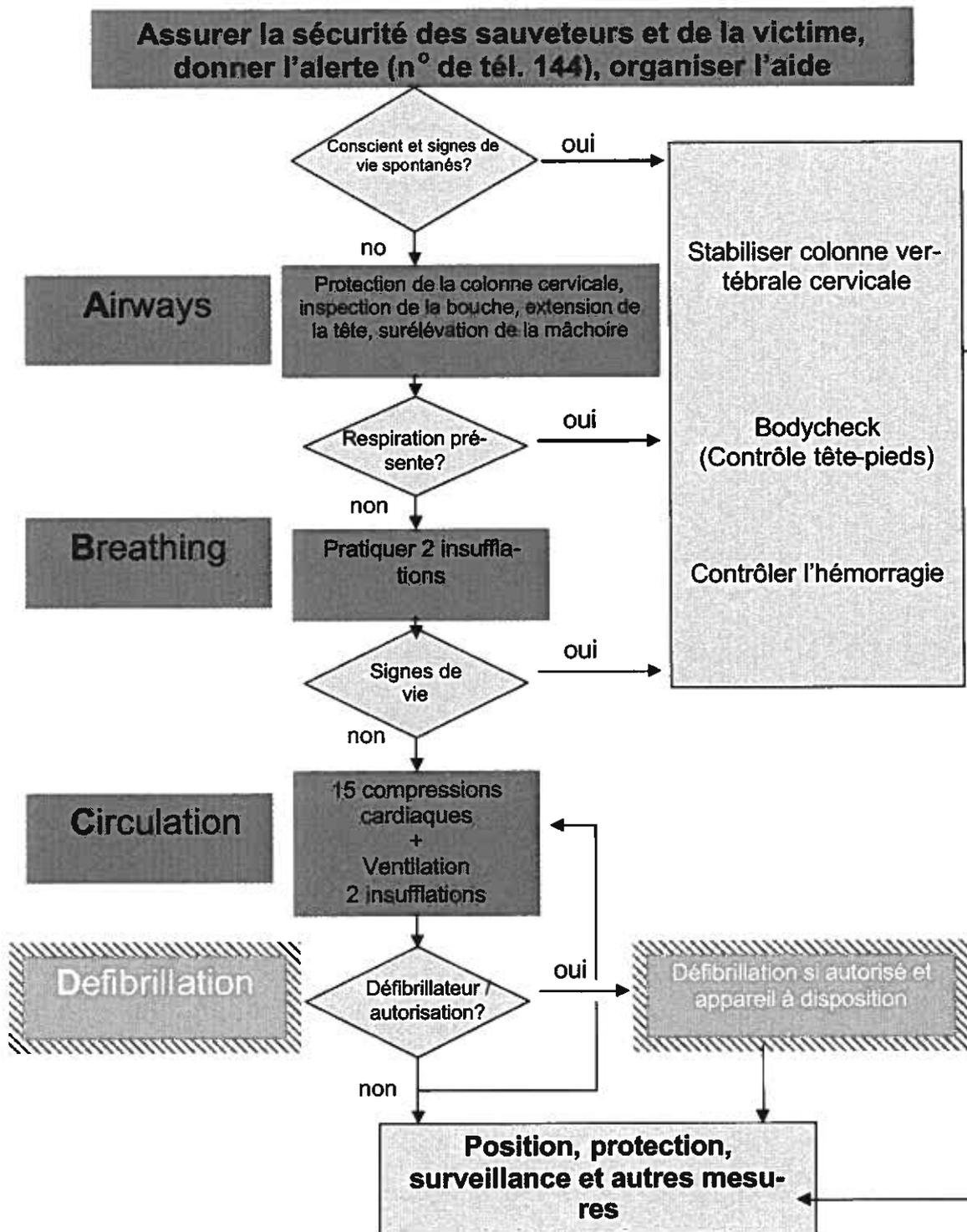
Référence bibliographique:

- Swiss Resuscitation Council SRC, Catalogue des cours 2002
 - Swiss Resuscitation Council SRC, AED
-

Adopté par les membres du comité de pilotage du projet «office de certification pour la formation des non-professionnels dans le domaine de sauvetage» le 15 janvier 2003

Approuvé par la SMEDREC le 16 janvier 2003

Algorithme ABCD pour le secouriste



Approuver par la SMEDREC, le 31. Octobre 2002
Adopté par SRC

